

CHALLENGE MATURE YOUR PHD 2018/2019

Règlement

Article 1 : Objet du Challenge

La Société d'Accélération du Transfert de Technologies SATT Conectus, société de droit privé inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG, dont le siège social est 650 bld Gonthier d'Andernach 67400 ILLKIRCH (organisateur principal), organise la 1^{ère} édition d'un Challenge (concours) intitulé « Mature your PhD » pour faciliter l'insertion professionnelle des doctorants et dynamiser la détection de projets de recherche innovants.

Ce challenge a pour but de soutenir les doctorants de 2^e et 3^e année (territoire Alsace), en leur apportant un accompagnement personnalisé centré sur les enjeux marché et la propriété intellectuelle. Une fois diplômé, avec l'accord de son Directeur de thèse, et sous réserve que les résultats du projet de thèse soient concluants et en phase avec l'objet du présent challenge, Conectus pourra apporter une contribution financière pour maturer le(s) projet(s) lauréat(s) (preuve de concept).

Article 2 : Personnes pouvant participer

Ce concours est ouvert aux doctorants de 2^e et 3^e année inscrits au sein des Universités de Strasbourg ou de Haute Alsace et réalisant leur thèse dans un laboratoire implanté en Alsace. Les candidats doivent avoir entamé ou programmé un projet de thèse de recherche dans le cadre de leur cursus doctoral.

Ils doivent avoir obtenu un accord de leur directeur de thèse pour candidater au présent Challenge. Cette dernière condition, si elle est n'est pas remplie, est éliminatoire.

Le présent challenge vise à retenir 15 projets de thèse lauréats, susceptibles de générer une innovation qui réponde à des besoins du marché non satisfaits et qui présentent à terme une perspective de retombées économiques à terme (ex. développement de nouveaux produits, création d'entreprises, développement de nouveaux marchés pour une entreprise existante...etc)

Ne sont pas éligibles, les doctorants qui :

- bénéficient d'une thèse CIFRE ou dont le programme de recherche s'inscrit dans un partenariat avec une entreprise qui bénéficie des droits d'exploitation des résultats.
- qui réalisent leur thèse en 4 ans et plus.

Par « doctorant », on entend : personne physique inscrites au sein de l'une des deux universités précitées et suivant une formation doctorale pendant les années scolaires 2018 et 2019.

Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule candidature. Chaque projet peut être porté par plusieurs personnes physiques, mais une seule peut être candidate ; les autres personnes physiques constituent l'équipe-projet décrite le cas échéant dans le dossier de candidature.

Les éventuels projets qui auraient déjà bénéficié d'un accompagnement ou d'un financement par Conectus (actuel ou passé) feront l'objet d'un examen particulier et sont susceptibles de ne pas être retenus.

Un candidat ayant déjà porté un projet accompagné ou financé par Conectus pourra participer au concours s'il présente un nouveau projet.

Article 3 : Prix

Le jury arrête la liste définitive de 15 projets de thèse susceptibles d'être lauréats du présent Challenge. Chaque doctorant-lauréat sera bénéficiaire de :

↻ DURANT SON DOCTORAT :

Un accompagnement personnalisé par la SATT Conectus :

Période : jusqu'à la fin de sa thèse

L'accompagnement portera sur :

- la fourniture par les équipes Conectus d'analyses socio-économiques et en propriété intellectuelle, centrées sur le sujet de thèse du doctorant (1 revue de projet tous les 4 mois). L'objectif est de livrer des informations qui peuvent permettre au doctorant et au directeur de thèse de faire évoluer le projet pour en garantir un intérêt économique à terme.
- 2 journées de formation, organisées en partenariat avec l'incubateur SEMIA, portant sur l'entrepreneuriat (gestion de projet, enjeux de propriété intellectuelle, enjeux socio-économiques, licensing...)

Cet accompagnement sera établi en coordination avec le Directeur de thèse et le doctorant.

↻ APRES OBTENTION DE SON DOCTORAT :

Une opportunité de financement par Conectus :

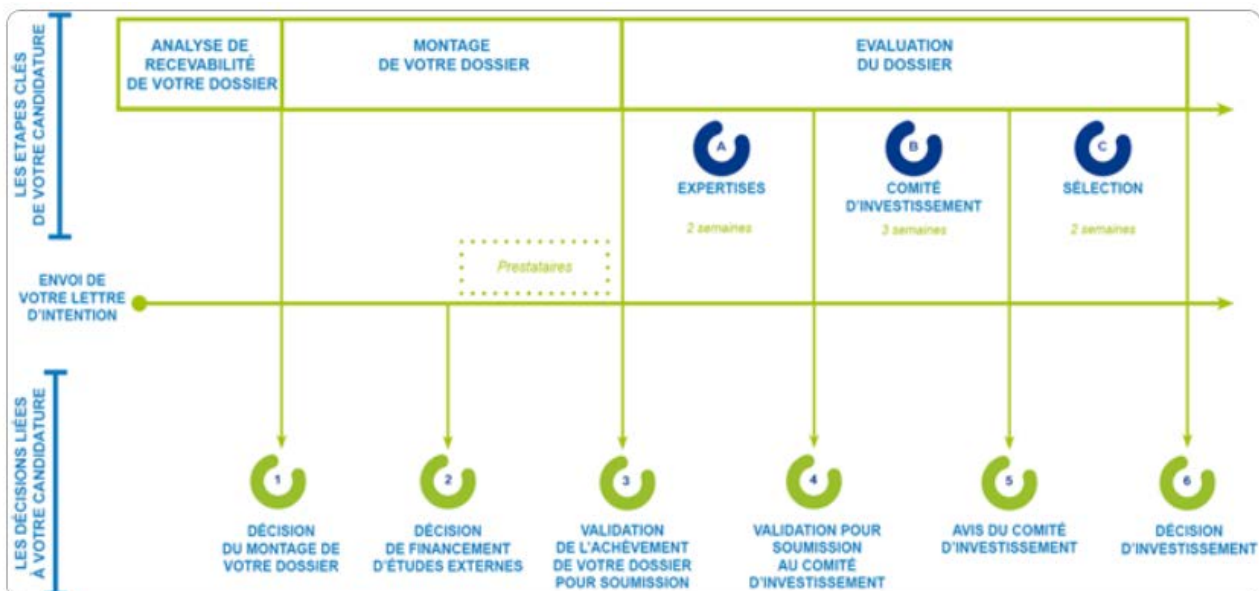
Période : 18-24 mois post doctorat

Conectus peut, sous conditions, financer la poursuite du développement de l'innovation explorée durant la thèse, pour la conduire jusqu'au marché. Les montants alloués - jusqu'à 500 k€ maximum - recouvriront le salaire du post doc (lauréat du présent challenge), assorti de toutes dépenses nécessaires à la conduite des travaux (ex. consommables, sous-traitance, petits équipements...). ***L'ensemble du programme est sous le pilotage de la SATT Conectus qui opère également la gestion budgétaire, dont la validation des dépenses.***

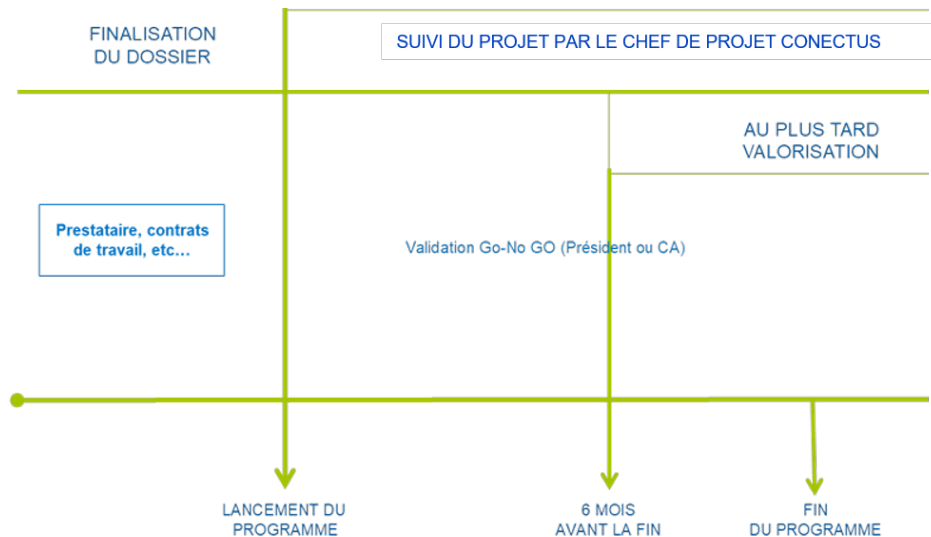
Le projet ne pourra être soumis à financement que sous les conditions suivantes :

1. **Les résultats de recherche obtenus sur le projet à l'issue de la thèse devront être concluants et permettre la poursuite du développement de l'innovation dans une perspective d'application industrielle.**
2. **A date d'appel à financement, le projet devra présenter une opportunité de marché (différentiation par rapport à des solutions existantes, proposition de valeur...) et de propriété intellectuelle.**

Si ces conditions sont réunies, Conectus montera le projet selon le process ci-dessous et présentera l'opportunité d'investissement à ses instances décisionnelles (Comité d'Investissement + Conseil d'Administration) qui emporteront la décision finale.



Le programme fera l'objet d'un suivi tous les 2 mois (voir schéma ci-après) pour analyser conjointement les résultats obtenus, les évolutions du marché et de la propriété intellectuelle de sorte à orienter au fil de l'eau la poursuite du développement.



PLUS GÉNÉRALEMENT :

Les doctorants candidats et lauréats feront l'objet d'une mise à l'honneur dans les médias et supports de communication orchestrés par Conectus, sur la durée de l'opération du présent challenge et après sa clôture.

En cas de candidature collective, le prix sera remis au candidat identifié nominativement dans le dossier.

Le jury se réserve expressément le droit de désigner moins de lauréats en cas de nombre insuffisant de candidatures correspondant aux critères.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au Challenge Mature your PhD, les candidats devront remplir le dossier de candidature téléchargeable sur le site dédié au présent challenge : www.challenge-myphd.com

Ce dossier peut être rempli en français ou en anglais. Le candidat devra joindre en annexe de son dossier un CV détaillé. Il pourra aussi joindre à son dossier des publications qu'il juge pertinentes pour évaluer sa candidature.

Le dossier complété doit être envoyé en format .pdf avant le 28 février 2019 à l'adresse email suivante : challenge-myphd@satt.conectus.fr. Le candidat veillera à indiquer dans l'objet de son mail la mention : « Candidature au Challenge Mature Your PhD »

Un email de confirmation du dépôt de la candidature sera envoyé au candidat dans les soixante-douze (72) heures après la réception du dossier.

Seuls les dossiers respectant les conditions d'éligibilité seront retenus et examinés.

La longueur du dossier d'inscription rempli (hors règlement) ne doit pas excéder 7 pages A4. La seule police de caractère autorisée est le Times New Roman, en taille 11, avec interligne simple.

Renseignez toutes les rubriques. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre ou si vous avez des informations à ajouter, justifiez-vous dans la mesure du possible et indiquez vos observations dans le champ libre du dossier de candidature intitulé « Remarques et observations ».

De manière générale, les candidats doivent décrire de manière complète et sincère la situation de leur projet au regard de la propriété intellectuelle et les contraintes qui pourraient s'exercer sur le projet du fait d'engagements antérieurs pris par le candidat ou par un membre de l'équipe. Le non-respect de cette disposition pourra conduire à une remise en cause d'une éventuelle décision positive du jury.

Les frais éventuels engagés par les candidats pour la participation au Challenge ne feront pas l'objet de remboursement.

ATTENTION : les dossiers ne respectant pas les consignes ne seront pas pris en compte

Article 5 : Sélection des lauréats

🔄 Pré-sélection : sur dossiers

Une présélection sera opérée en mars 2019 par les instances dirigeantes de la SATT Conectus, sur base des dossiers de candidatures reçus par mail. Les critères sur lesquels les dossiers seront évalués sont les suivants :

1. **Potentiel innovant du projet de thèse**
2. **Adéquation avec un besoin économique et/ou sociétal**
3. **Ambitions du projet de thèse**

Les candidats pré-sélectionnés seront invités à venir présenter en avril 2019 leur projet devant un jury constitué par la SATT Conectus.

🔄 Sélection : sur auditions, devant jury

Les candidats présélectionnés seront invités par voie de mail à l'adresse mail qu'ils auront renseignée dans leur dossier de candidature.

L'audition, d'une durée de **30 minutes**, se déroulera sous la forme suivante :

- **une présentation orale du projet par le doctorant : durée = 15 minutes**
- **une séance de questions / réponses avec le jury : durée = 15 minutes**

L'attention des candidats est attirée sur le strict respect de la durée de la séance.

La présentation du projet devra reprendre les points clés du dossier de candidature.

Elle pourra être adossée à un support projeté de type présentation PowerPoint qui devra être, le cas échéant, transmise par le doctorant à Conectus par mail au plus tard la veille de la date de l'audition du candidat > à envoyer sur : challenge-myphd@satt.conectus.fr (Attention : si votre présentation dépasse en poids les 5 Mo, merci de l'adresser via la plateforme d'expédition de fichiers volumineux : www.wetransfer.com)

Il est recommandé de réaliser sa présentation sur ordinateur de type PC. En cas de réalisation sur Mac, le candidat devra fournir et amener lui-même le jour de son audition l'adaptateur VGA nécessaire à la connexion au vidéoprojecteur.

Le Directeur de thèse pourra assister à la séance mais la présentation orale devra être opérée par le seul doctorant. Les critères sur lesquels les projets seront évalués sont les suivants :

1. **Ambition du projet et potentiel en termes de transfert de technologies**
2. **Motivations, ambitions et engagement du candidat**
3. **Pertinence de la réflexion et cohérence de l'ensemble du projet**

15 lauréats maximum seront sélectionnés par le jury et informés par voie de mail courant mai 2019.

Article 6 : Composition du jury

Le jury pour les auditions sera composé de professionnels issus des milieux académiques, industriels et socio-économiques.

10 membres décisionnaires le constituent (une voix par membre) :

- 6 représentants Conectus
- 4 représentants du monde socio-économique, industriel et académique (chefs d'entreprise, investisseurs, représentants des établissements de recherche...)

La SATT Conectus assurera la présidence de séance.

Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions.

Article 7 : Engagements des lauréats

Tout candidat acceptant d'être lauréat s'engage à :

Durant la phase d'accompagnement durant son doctorat :

- Etre disponible pour les rencontres de suivi avec les équipes Conectus durant la période d'accompagnement
- Contribuer avec transparence aux échanges sur les données de son projet de thèse
- Informer leur directeur de thèse des échanges opérés avec les équipes Conectus, obtenir son accord pour toutes les actions menées conjointement et le convier à toutes les réunions de suivi avec Conectus.

Durant la phase d'accompagnement post doctorat et en cas d'obtention d'un investissement financier de Conectus sur son projet de thèse (maturation) :

- Respecter le programme et le calendrier tel que validé par le conseil d'administration de Conectus
- Utiliser les fonds alloués exclusivement pour le projet
- Interagir de manière transparente et régulière avec le chef de projet, a minima tous les deux mois pour une réunion projet et mais aussi à chaque fois que nécessaire notamment en cas de difficulté ou retard
- Utiliser les cahiers de laboratoires et mener les expériences dans des conditions BPL
- Fournir un rapport régulier sur l'avancement des travaux
- Ne publier aucune information sous quelque forme que ce soit avant une boucle de validation avec les équipes Conectus pour assurer les aspects de propriété intellectuelle
- Etre disponible pour les actions liées à la valorisation (rencontre d'industriels, d'investisseurs, de porteurs...)

Plus généralement :

- Etre ambassadeurs du *Challenge Mature your PhD* et à ce titre participer gracieusement à toute action de promotion du Challenge (lauréats, bilan...), sur demande de Conectus. Les candidats et lauréats autorisent à ce titre Conectus à publier leur nom, prénom et adresse électronique, les coordonnées complètes de leur laboratoire de rattachement, le résumé grand public (non confidentiel) de leur projet indiqué dans le dossier de candidature et les photos prises dans le cadre du challenge, dans le cadre des actions d'information et de communication liées au challenge, y compris sur son site internet sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.
- S'engager à être présent ou être représenté le jour de l'annonce officielle des lauréats.

Les lauréats du concours auront la possibilité de refuser le prix et de se retirer du concours.

Article 8 : Confidentialité

Les membres des comités de pré-sélection et du jury ainsi que les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du *Challenge Mature your PhD* s'engagent, par écrit (via un accord de confidentialité), à garder confidentielle toute information relative aux projets et à respecter une charte de déontologie.

Par ailleurs, il ne sera pas communiqué vers l'extérieur sur le contenu des projets sans l'accord écrit préalable des candidats et de Conectus, en dehors du résumé non confidentiel délivré dans le dossier de candidature.

Article 9 : Propriété industrielle et intellectuelle

Les travaux de recherche s'inscrivant dans des thèses conduites au sein des établissements de recherche, ces derniers sont de facto considérés comme titulaires des droits de propriété intellectuelle attachés aux résultats. Les personnes physiques resteront néanmoins inventeurs, sous réserve de leur contribution inventive au développement des résultats protégés.

Article 10 : Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'organisateur dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. En cas d'échec, les tribunaux de Strasbourg seront compétents.

Article 11 : Limite de responsabilité

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent challenge, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des candidats du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 12 : Contact

Pour toute question, les intéressés peuvent formuler leurs demandes par email :
challenge-myphd@satt.conectus.fr

Article 13 : Acceptation du règlement

Tout candidat qui soumet un dossier de candidature devra valider à la fin de celui-ci la prise de connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.